

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 29 avril 2019 à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :

- M. François Racine, conseiller*
- M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller*
- M. Yves Legault, conseiller*
- M. Jean-Guy Bleau, conseiller*
- M. François Robillard, conseiller*
- Mme Frédérique Lanthier, conseillère*

Est absent :

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présents :

- M. Karl Scanlan, directeur général*
- Me Marie-Josée Russo, greffière*

SUR CE :

...Au début de la séance, après renonciation de l'avis de convocation par tous les membres du conseil municipal, les points suivants sont pris en considération :

- 1. Déclaration d'état d'urgence*
- 2. Période de question;*
- 3. Levée de la séance.*

2019-05-098

DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE l'article 42 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ), c. S-2.3 prévoit qu'«une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable »;

CONSDIÉRANT QUE l'état d'urgence a été décrété par la mairesse, Me Sonia Paulus, le 27 avril 2019 pour une durée maximale de 48 heures, le tout conformément au deuxième alinéa de l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile suivant une brèche importante dans la digue du lac des Deux Montagnes créant ainsi une inondation rapide qui menace la vie, la santé et l'intégrité des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le délai de 48 heures arrive à échéance le 29 avril 2019 à 20h et qu'il y a lieu de reconduire l'état d'urgence sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, et ce, pour une durée de 5 jours (120 heures);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime que la municipalité ne peut pas réaliser adéquatement, dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable, les actions requises pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes;

Le 29 avril 2019 à 19h

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De déclarer l'état d'urgence sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour une période additionnelle de 5 jours en raison de l'évacuation massive des citoyens au sud du territoire et de l'infiltration importante de l'eau du lac;

De désigner Me Sonia Paulus, mairesse, afin qu'elle soit habilitée à exercer les pouvoirs suivants :

- *Contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire ou les soumettre à des règles particulières; accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité, ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité; faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2019-05-099

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De lever la séance à 19h 04

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE

Le 29 avril 2019 à 19h